

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 décembre 2006

Rapport d'activité

Préambule

Habituellement les assemblées générales se tiennent à la fin du printemps et portent sur le bilan de l'année précédente. Aujourd'hui nous dérogeons un peu à cette habitude. Ce retard est lié aux charges que nous avons assumées avant l'été mais aussi aux contraintes de calendrier et de disponibilités de nos adhérents actifs. Nous saisissons cette opportunité pour, faire le point de l'activité de notre association depuis sa création, envisager les perspectives de son développement et lancer un appel à l'engagement de nouveaux adhérents.

I Les réunions du Conseil d'administration et du bureau

Dans les 18 derniers mois, nous nous sommes réunis formellement à dix reprises pour faire le point et échanger les informations utiles. Chacune de ces réunions a fait l'objet d'un compte-rendu diffusé aux adhérents et aux sympathisants. Ils sont consultables sur notre site internet. L'assiduité à ces réunions demeure inégale en fonction des impératifs des uns et des autres mais aussi de l'éloignement pour les Varois ou les Alpains. On notera cependant la présence fréquente de représentants des voyageurs à ces réunions malgré leurs contraintes d'horaire et de distance. Cette participation est pour nous essentielle ; qu'ils en soient remerciés.

II L'accueil des voyageurs

La situation régionale n'a hélas pas évolué positivement en 18 mois et s'est plutôt aggravée. Hormis dans le Vaucluse où quelques projets voient le jour, aucune aire d'accueil nouvelle n'est prévue dans les prochains mois et l'absence d'aire de grand passage est toujours aussi inadmissible. Ceci nous a conduits à intervenir à la demande des voyageurs à de nombreuses reprises auprès des maires ou des préfectures afin de rappeler la loi et éviter les conflits. Ces interventions parfois houleuses n'aboutissent le plus souvent qu'à de mauvais compromis faute de solution durable.

Face à cette situation, nous avons, en liaison étroite avec d'autres associations et en particulier les associations représentatives des tsiganes sédentaires et voyageurs, engagé un travail d'analyse et d'interpellation des

services de l'Etat à l'occasion des réunions des commissions départementales. Dans le Var après plusieurs réunions avec l'appui de la Ligue de Droits de l'Homme et du Secours Catholique, nous avons publié un rapport dénonçant la situation catastrophique dans ce département : « l'Accueil des Tsiganes dans le Var, Toulon juin 2006 ».

Ce rapport largement diffusé et repris par la presse a été présenté lors de la réunion de la commission départementale à Toulon en juin dernier. Les résultats à ce jour sont peu probants, mais une équipe varoise est constituée avec notre aide et doit, nous l'espérons, poursuivre sa mission de dénonciation et de sensibilisation de l'opinion.

Dans les Bouches-du-Rhône, malgré le discours autoritaire du Préfet, la réunion de la commission départementale le 22 juin a ressemblé, une fois de plus, à une piètre parodie dans laquelle se conjuguent l'ignorance des uns et la mauvaise foi des autres. Nous avons pu préparer cette réunion avec les représentants des voyageurs qui sont venus nombreux assister à cette triste séance. Un communiqué commun a été diffusé dénonçant cette pseudo concertation. Depuis, un contact a été pris avec la Préfète chargée de la lutte contre les discriminations. On attend la suite sans grande illusion.

Quelques avancées modestes à retenir : A Salon le maire nous a sollicités pour participer au choix d'un terrain. Des voyageurs ont participé à une réunion de concertation et exprimé leur point de vue. A Arles , un projet d'aire d'accueil est enfin débloqué. A Digne, la mairie nous a consulté sur les conditions de gestion de l'aire d'accueil. A Bollène nous avons été invités à animer la formation des agents lors de l'ouverture d'une nouvelle ère. A Pertuis , le contact a été rétabli avec la commune après les graves incidents de l'année dernière.

Toutes ces avancées et initiatives demeurent très modestes face à la mauvaise volonté et le plus souvent l'hostilité marquée de la plupart des communes vis-à-vis des Tsiganes. Quant aux services de l'Etat, leur manque d'intérêt et de moyens sur ces dossiers sont manifestes et les décisions récentes des instances nationales ne les incitent pas à faire du zèle.

On pourra consulter sur ce sujet le rapport que nous avons publié à l'occasion de la rencontre nationale du 29 septembre à Marseille intitulé : **L'accueil des Tsiganes dans la Région Provence-Alpes-Côte-d'azur, septembre 2006.**

III Les contentieux et les atteintes aux droits

Ils concernent le plus souvent des familles ayant fait le choix d'acheter un terrain pour y séjourner quelques mois par an. Elles se heurtent fréquemment à l'hostilité du voisinage et des maires et à une réglementation souvent ambiguë et imprécise, mais qui est généralement interprétée en leur défaveur. C'est particulièrement vrai en matière de durée de stationnement et de branchement aux réseaux. Une rencontre avec les responsables régionaux EDF nous avait laissé espérer une attitude plus compréhensive de la part de ce « service public ». Mais nos interlocuteurs ont changé et les difficultés demeurent. Nous sommes intervenus plus d'une quinzaine de fois auprès de maires et de l'EDF pour leur rappeler la loi et les menacer de poursuites judiciaires. Cette méthode d'intimidation, bien que regrettable, s'avère fréquemment efficace et évite les lourdeurs d'un recours au contentieux.

On retiendra en particulier les multiples procédures engagées depuis près de 6 ans par le Maire d'Aix-en-Provence contre plusieurs familles propriétaires de terrains. Après trois procédures déboutant la mairie et l'Etat on pensait le dossier enfin clos lorsqu'on a appris en juin dernier que l'Etat et la ville avaient fait appel des décisions antérieures. Cet acharnement judiciaire a trouvé une fin heureuse et nous l'espérons définitive, puisque le 14 novembre dernier la Cours d'Appel d'Aix-en-Provence a, une nouvelle fois, débouté les plaignants condamnés aux dépens et relaxé les Tsiganes.

Dans un autre domaine, on retiendra également le « rappel à la loi » fait par le Procureur de la République au maire de Martigues à la suite des propos injurieux qu'il avait tenus envers les tsiganes et qui avaient fait l'objet d'une plainte du MRAP et de notre association.

Par contre et malgré les multiples démarches engagées le maire de COGOLIN a obtenu ce qu'il cherchait et des familles installées depuis de nombreuses années dans la commune et parfaitement intégrées se sont vues chassées du terrain municipal qu'elles occupaient. Elles ont dû reprendre leur errance dans des conditions particulièrement précaires.

IV La politique nationale envers les Tsiganes

Depuis quatre ans, nous constatons que les responsables politiques nationaux multiplient les déclarations et les actes montrant leur hostilité partisane envers les Tsiganes qui servent plus que jamais de boucs émissaires. On est bien loin des orientations et des objectifs fixés par la loi de juillet 2000 dont la mise en œuvre est en panne presque partout en France.

En mars 2003 la loi Sécurité et liberté avait donné le signal en criminalisant le stationnement sur terrain privé. Puis ce fut la loi d'août 2004 repoussant de 2 ans le délai de réalisation des aires d'accueil. En décembre 2005 un député, Monsieur CHARETIER, inventait une soi-disant taxe d'habitation sur les caravanes pour un montant exorbitant. Il prétextait la nécessité pour les voyageurs de rentrer dans le droit commun. Cette hypocrisie insupportable a trouvé ses limites. Cette taxe est reconnue inapplicable et le Parlement vient d'en reporter une nouvelle fois la mise en application en 2008. Plus grave encore en septembre au Sénat le Président de la commission nationale de gens du voyage proposait un amendement à la loi sur la prévention de la délinquance qui conduit une fois de plus à limiter sinon à supprimer toute possibilité de stationnement en dehors des aires d'accueil existantes ou futures. Ce texte a été encore durci lors de la discussion à l'Assemblée Nationale par l'amendement présenté par Eric Woerth député de l'Oise. Le compte-rendu des débats sur ce sujet à l'assemblée montre de manière évidente l'hostilité croissante envers les tsiganes de la part des élus.

Cette évolution nous semble particulièrement inquiétante. Elle est le reflet d'une opinion publique le plus souvent mal informée à laquelle on désigne toute une communauté à l'origine des désordres et de l'insécurité. L'approche de plusieurs échéances électorales ne peut que nous conduire à une vigilance accrue et une solidarité attentive envers les tsiganes voyageurs ou sédentaires.

Cette attitude discriminante des autorités Française vis-à-vis des tsiganes a à plusieurs reprises été condamnée par les instances européennes et en particulier le Conseil de l'Europe et la commission Européenne. Le rapport publié par ERRC (Le Centre Européen pour le Droit des Roms) dénonce avec rigueur et précision la situation en France et l'attitude du gouvernement français. Ce document diffusé il y a deux ans n'a eu aucun écho dans les milieux concernés. C'est ce qui nous a conduits à organiser sa présentation avec l'aide du Conseil Régional à Marseille le 29 septembre dernier. Malgré le succès d'estime et la qualité des intervenants, cette réunion n'a pas trouvé l'écho qu'elle méritait auprès des instances publiques et de la presse.

V la situation des Roms migrants originaires de l'Europe de l'Est

La présence de ces familles dans notre région bien qu'encore limitée en nombre est de plus en plus visible. Pour mieux comprendre les raisons de leur présence et envisager les moyens de leur venir en aide nous avons animé plusieurs réunions avec des représentants d'associations locales et en particulier Médecins du Monde. Notre participation au réseau national Rom Europe et la réunion tenue à Marseille le 30 septembre dernier a permis de

mieux comprendre les contraintes et les difficultés auxquelles ces familles sont confrontées. Les interventions policières à la porte d'Aix à Marseille en juillet et sur le plateau du Réaltor en octobre montrent à l'évidence que ce grave problème ne peut être résolu simplement par des mesures policières. Par ailleurs s'il est indispensable d'apporter à ces familles une aide d'urgence il faut rapidement leur permettre trouver les moyens de sortir de cette dépendance.

VI Les perspectives

La multiplicité des sollicitations dont notre association est l'objet et la difficulté d'y répondre efficacement montrent que nos objectifs sont encore en devenir et que nous devons élargir la mobilisation de tous ceux qui y adhèrent.

Pour les prochains mois, si cet appel est entendu et que notre équipe d'animation s'en trouve renforcée nous proposons les priorités suivantes :

1° A court terme et en fonction des échéances électorales nous renouvelons notre proposition faite le 29 septembre aux associations de tsiganes de participer à la rédaction d'un cahier de revendications qui sera soumis aux divers candidats aux prochaines échéances électorales : présidentielles, législatives en 2007 mais aussi municipales et cantonales en 2008.

2° Nous poursuivrons sans relâche notre combat pour la mise en œuvre de la loi de juillet 2000 et la réalisation des aires d'accueil et des aires de grand passage et nous interviendrons chaque fois que nécessaire pour le droit des voyageurs soit respecté.

3° Nous engagerons en liaison avec d'autres organismes comme la Fondation Abbé Pierre un travail d'analyse et d'interpellation des pouvoirs publics sur les conditions d'habitat des familles sédentarisées dans les principales villes de la Région.

4° Nous cherchons à rentrer en contact avec les groupes de Roms migrants présents dans la région afin de trouver avec eux les moyens d'une reconnaissance auprès des pouvoirs publics.

Ce programme est ambitieux, mais il est à la mesure de l'enjeu que nous avons proposé aux participants à la réunion du 19 septembre et à vous tous:

Les Tsiganes : des citoyens à part entière.

Marseille le 25/11/2006